

Extrait du CCI des Vosges

<http://www.vosges.cci.fr/formalites-de-creation-d>

# Formalités de création d'entreprise

- Entreprendre - CFE - Centre de formalités des entreprises -



Date de mise en ligne : mercredi 25 novembre 2009

## **Description :**

Création d'entreprise

---

CCI des Vosges

---

**Pour l'immatriculation de votre nouvelle entreprise au Registre du Commerce et des Sociétés, vous devez vous adresser au CFE de la Chambre de Commerce et d'Industrie. Vous aurez à fournir un certain nombre de pièces justificatives qui varient selon le statut juridique de l'entreprise ou de l'établissement.**

[Entreprise individuelle \(personne physique\)](#)

[Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée \(EURL\)](#)

[Société à Responsabilité Limitée \(SARL\)](#)

[Société Anonyme \(S.A.\)](#)

[Société en Nom Collectif \(S.N.C.\)](#)

[Société par Actions Simplifiée \(S.A.S.\)](#)

[Établissement en France d'une société étrangère](#)

D'autres pièces sont à fournir pour le fonds de commerce (acquisition, justification de la jouissance...).

N'hésitez pas à nous consulter.